

<b>DEPARTEMENT DE LA SAVOIE</b>	<b>COMMUNE LE PONTET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>								
Nombre de conseillers	Séance du 17 juin 2022,								
<table border="1"> <thead> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Votants</th> <th>Absents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>10</td> <td>9</td> <td>10</td> <td>1</td> </tr> </tbody> </table>	En exercice	Présents	Votants	Absents	10	9	10	1	L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de M. André DAZY, Maire.
En exercice	Présents	Votants	Absents						
10	9	10	1						
Date de convocation : 07/06/2022  Date d'affichage délibération : 21/06/2022	<b>Présents :</b> Alexandra BERGER, Laurence BERGER, Yann BERGER, André DAZY, Carl GINET, Pascal LIMARE, Aline MAUCHERAT, Daniel PILLET, Charline RAGEAU, Romain VIGIER.  <b>Excusés ayant donné pouvoir :</b> Daniel PILLET ayant donné pouvoir à Aline MAUCHERAT.  <b>Secrétaire de séance :</b> Romain VIGIER.								
<b>Délibération n° 2022 06 17 04 : devis complémentaire Office National des Forêts - validation du devis et demande de subventions.</b>									

Notre référent à l'Office National des Forêts nous a signalé que, lors des travaux de création de la piste forestière n°10, l'entreprise en charge des travaux a rencontré des difficultés liées au terrain.

La présence d'une arrête rocheuse modifie l'enveloppe initiale des travaux et, par ricochet, le dossier de demande de participation du Conseil Savoie Mont Blanc à l'opération.

Le dépassement est de 1 008€ TTC (devis initial à 3900€ et nouveau devis à 4 908 € HT).

Le conseil municipal note que le devis initial a été établi suite à une visite sur site et que l'arrête rocheuse était bien visible. Cette dernière aurait dû être prise en compte. Cette méprise entraîne une augmentation de 25% du prix initial.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE ce nouveau devis suite à cet imprévu,
- AUTORISE le Maire à signer tout nouveau devis ou tout document inhérent à ce dossier.

Vote adopté à l'unanimité : 10 voix pour.

Le Maire,  
  
  
André DAZY

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 21/06/2022

Reçu en préfecture le 21/06/2022

Affiché le 21/06/2022

ID : 073-217302058-20220617-2022061704-DE

Berger  
Levrault

Envoyé en préfecture le 21/06/2022

Reçu en préfecture le 21/06/2022

Affiché le 21/06/2022



ID : 073-217302058-20220617-2022061704-DE